



MAIRIE DE ROINVILLE

ARRETE 2021-54
REGLEMENTANT LA CIRCULATION
Chemin des gouttières

Le Maire de la commune de ROINVILLE SOUS DOURDAN,

Vu le code de la route et notamment les articles R.44, R225,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la demande de SERPOLLET VALENTON,

Considérant l'occupation du domaine public pour un branchement ENEDIS, chemin des gouttières, à compter du 24 septembre 2021 pour une durée de 25 jours,

Considérant que pour les travaux il est nécessaire, par mesure de sécurité, d'interdire le stationnement ;

ARRETE

Article 1 : En raison de travaux, chemin des gouttières, le stationnement sera interdit, à compter du 24 septembre 2021 pour une durée de 25 jours.

Article 2 : Cette réglementation sera signalée sur place.

Article 3 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher sur place.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Serpollet Valenton
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan,
- Affichage

Fait à Roinville,
Le 6 septembre 2021

Le Maire adjoint,
Paul FUGAZZA

